

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 11/08/2021

BA - Retrait de commentaires relatifs à l'exonération partielle d'impôt sur le revenu en faveur des « impatriés » exerçant une activité pouvant être agricole (loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, art. 71)

Série / Division :

BA - BASE

Texte :

L'[article 71 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017](#) a abrogé, à compter du 1^{er} janvier 2017, les deuxième à cinquième alinéas du 1 du I de l'[article 155 B du code général des impôts](#) qui prévoyaient l'exonération partielle d'impôt sur le revenu en faveur des « impatriés » non salariés exerçant une activité pouvant être agricole. Les commentaires doctrinaux afférents à ce dispositif sont retirés en conséquence.

Actualité liée :

X

Document lié :

[BOI-BA-BASE-30-50](#) : BA - Base d'imposition - Exonération partielle d'impôt sur le revenu en faveur des impatriés

Signataire du document lié :

Bruno Mauchauffée, adjoint au directeur de la législation fiscale